



FORMULAIRE DE FORMALITES PREALABLES

A LA MISE EN OEUVRE DE TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
(Article 407 et 409 de la loi n° 2017-20 portant code du numérique en République du Bénin)

I IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT (Art. 409 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)			
	A	Nom et Prénoms de la personne physique ou raison sociale ¹ de la personne morale :	NET BY US
		NPI ou RCCM :	RB/COT/17 B 8809
		Carré /Lot : 1191	Quartier : Cadjehoun
		Ville : Cotonou	Adresse postale :
		Adresse électronique : www.netbyus.com	
		Contact téléphonique : 01 69 79 12 12	Autres contacts :
		Activité SOCIETE DE SERVICES NUMERIQUES	
		Secteur d'activité : ☒ Privé ☐ Public ☐ Institutions étrangères	
	B	Nom et Prénoms du Représentant légal de la personne morale	HOUNTON Ricardo Claude Hervé Olawole
		NPI	2704268929
		Carré /Lot : 132	Quartier : HOUENOSSOU
		Ville : COTONOU	Adresse postale :
		Adresse électronique : ricardo.hounton@netbyus.com	
		Contact téléphonique : 0196162332	Autres contacts :

II LE TRAITEMENT ENVISAGÉ (art. 407 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)	
A	DONNEES PERSONNELLES CONCERNÉES
	Nom, Prénom, Adresse email, numéro de téléphone, Identifiant de connexion (login, mot de passe chiffré), Données de navigation et de connexion (logs, IP, cookies si applicable), Informations contractuelles (abonnements, licences), Données de facturation (coordonnées bancaires, factures émises/reçues), Données RH internes (contrats, salaires, évaluations – uniquement pour salariés internes)

	☒ Autres
	Indiquez l'origine des données à caractère personnel collectées et traitées :
	Personnes concernées directement (formulaire en ligne, inscription sur la plateforme, contrats clients), Données fournies par les entreprises clientes (coordonnées de leurs collaborateurs)
B	PERSONNES CONCERNÉES
	☒ Salariés ☐ Usagers ☐ Patients ☐ Elèves et Etudiants ☒ Adhérents ☒ Visiteurs ☒ Clients ☐
	☒ Autres
	Nombre de personnes : Variable selon la campagne et le nombre de clients. Estimation actuelle : entre 500 et 2 000
C	OPERATIONS ET MODE/TYPE DE TRAITEMENT DES DONNEES
1	OPERATIONS DE TRAITEMENT
	L'opération ou les opérations appliquées à des données à caractère personnel, ☒ la collecte ☒ la conservation ☐ la copie ☒ l'exploitation ☐ l'enregistrement ☐ l'extraction ☒ la consultation ☒ la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition ☐ la structuration, ☐ le rapprochement ou l'interconnexion ☒ le cryptage ☒ l'effacement ☐ l'organisation ☐ Autre (Veuillez préciser) : ☐ le développement ☐ le traitement d'image (retouches et corrections) ☐ l'adaptation ☒ la sauvegarde ☒ l'utilisation ☒ la modification ☒ la communication par transmission, ☐ la limitation ☐ la destruction
2	TYPE DE TRAITEMENT
	☐ Vidéosurveillance/Photographie ☒ Site web/Application ☐ Données biométriques (Si vous cochez une spécificité, remplissez le formulaire complémentaire adéquat)
	☐ Manuel Décrivez la procédure mise en œuvre
	☒ Automatisé Système développé en interne, hébergé sur un serveur (cloud ou local selon l'infrastructure choisie). Fonctionnalités principales : gestion des comptes utilisateurs,

		génération de rapports personnalisés, envoi automatique d'emails, statistiques en temps réel, stockage sécurisé des données clients	
	D	FINALITE DU TRAITEMENT	
		- Fournir aux entreprises clientes un service de gestion d'enquêtes (RH, satisfaction, NPS, etc.). - Générer des rapports personnalisés pour aider les entreprises dans la prise de décision. - Gérer la relation client et la facturation. - Assurer la sécurité, la traçabilité et l'amélioration continue du service.	
	E	FONDEMENT JURIDIQUE DU TRAITEMENT	
		- Consentement explicite de l'utilisateur lors de l'inscription ou de la participation à une enquête. - Nécessité contractuelle (exécution du contrat avec le client entreprise). - Obligation légale (conservation des données de facturation). La loi N°2017-20 du 20 Avril 2018 portant Code du Numérique en République du Bénin, modifiée par la loi N°2020-35 du 06 janvier 2021	
	F	CONSERVATION DES DONNÉES (Art. 383 alinéa 6 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)	
		Durée de conservation des données à caractère personnel collectées :	- Données clients : durée du contrat + 3 ans après résiliation (archivage). - Données de facturation : 10 ans (obligation légale). - Données de connexion/logs : 12 mois
		Précisez, le cas échéant, le texte légal ou réglementaire qui prévoit la durée de conservation des données à caractère personnel traitées :	
		Comment et sous quelle(s) forme(s) sont conservées (archivées) les données traitées ?	
		☐ Papier ☒ Numérique ☐ Autres	
	G	STOCKAGE DES DONNÉES (Art.433 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)	
		Indiquez le(s) lieu(x) de stockage des données et les modalités de ce stockage	
		Lieu	Bénin / Togo
		Modalités	Données stockées en base de données chiffrée, accès restreint par authentification.

		Responsable	Responsable IT / Administrateur système désigné		
		Système de stockage		Ordinaire (Disque dur, Clé USB, etc..)	
	Cloud sécurisé				
	Serveur Local /Network attached storage(NAS)				
	Logical Volume Management (LVM)				
	H	PARTAGE DES DONNÉES			
	1	SOUS TRAITANCE (Art. 386 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)			
		Avez. Vous recours à un ou plusieurs sous traitants ?		☒ Oui Remplissez l'annexe portant sur la sous traitance ☐ Non	
	2	COMMUNICATION DES DONNÉES (Art. 409 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)			
		Communiquez-vous les données à des personnes au Bénin ou dans un pays de la CEDEAO ?		☐ Oui Remplissez l'annexe portant sur la communication des données ☒ Non	
	3	INTERCONNEXION DE FICHIERS OU DE BASES DE DONNEES (Art. 393 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)			
		Procédez vous à des interconnexions de fichiers ou de bases de données		☐ Oui Remplissez l'annexe portant sur l'interconnexion ☒ Non	
	4	TRANSFERT DE DONNEES (Art. 391 et 392 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)			
		Transférez vous les données vers un pays tiers		☒ Oui Remplissez l'annexe portant sur la demande d'autorisation de transfert ☐ Non	
	I	DATE DE MISE EN OEUVRE DU TRAITEMENT			
		A compter de la décision rendu par l'APDP			

III	RESPECT DES PRINCIPES RELATIFS AU TRAITEMENT			
A	LICEITE ET LEGITIMITE DU TRAITEMENT (Art.383 et 389 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)			
	☒ Consentement ☒ Obligation légale ☐ Mission d'intérêt public		☒ Contrat ☒ Intérêt légitime ☐ Sauvegarde des intérêts vitaux	

B	TRANSPARENCE ET LOYAUTE (Art. 384 et 415 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)	
1	INFORMATION DE LA PERSONNE CONCERNÉE	
	☐ Non	<i>Cochez les cases correspondant à votre situation :</i> ☐ le traitement intéresse la sûreté de l'Etat, la défense, la sécurité publique ; ☐ le traitement a pour objet l'exécution de condamnations pénales ou de mesures de sûreté ; ☐ le traitement est nécessaire à la prévention, la recherche, la constatation et la poursuite de toute infraction; ☐ Autres :
	☒ Oui	<i>Quelles sont les modalités de l'information préalable :</i> ☐ Affichage ☒ Mentions écrites ☐ Entretien ☒ Courrier électronique ☐ Courrier postal ☒ Questionnaire ☒ Mention légale ☐ Autres :
	Contenu de l'information préalable : - Finalité de la collecte : gestion des enquêtes RH, suivi de la relation client, facturation, analyses statistiques, - Droits de la personne concernée : droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. - Communication de données : uniquement aux clients (entreprises) ou autorités légalement compétentes. - Retrait libre du consentement : possibilité à tout moment, sans effet rétroactif sur la légalité du traitement déjà réalisé, - Conséquences du retrait : limitation ou suppression de l'accès aux services nécessitant ces données	
	Preuve de l'information préalable :	-Conservation des versions signées des contrats clients, -Captures et archives des CGU acceptées en ligne, - -Enregistrement des emails de confirmation envoyés aux utilisateurs
2	CONSENTEMENT - (Art. 389 et 390 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)	
	☒ Non	Cas d'exclusion du consentement : ☒ Respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis; ☐ Exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, dont est investi le responsable du traitement ou le tiers auquel les données sont communiquées ; ☒ Exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie prenante ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à sa demande ; ☐ Sauvegarde de l'intérêt ou des droits fondamentaux ou de l'intimité de la vie privée de la personne concernée ; ☐ ... (Justifiez)

	☐ Oui	Indiquez la méthode d'obtention du consentement de la personne concernée ☐ Ecrit ☐ Oral ☒ Acceptation électronique ☒ Autres : Mentions légales claires dans les questionnaires pour les enquêtes
	Spécifique	☐ Prospection ☐ partage ☒ Durée de conservation
C	PERTINENCE, PROPORTIONNALITE ET MINIMISATION (Art.409 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)	
	Utilité de chaque donnée collectée pour le traitement envisagé	- Données d'identité (nom, prénom) : nécessaires à l'identification des utilisateurs. - Données de contact (email, téléphone) : nécessaires à la communication avec le client. - Données de connexion (login, mot de passe, logs) : nécessaires à la sécurité et à l'accès aux services. - Données RH collectées via les questionnaires : nécessaires pour produire les rapports attendus par les clients. - Données de facturation : nécessaires pour la gestion administrative et légale.
	Quantité utile	Seules les données strictement nécessaires au service sont collectées (pas de données sensibles inutiles)
	Adéquation à la finalité	Toutes les données collectées sont directement liées à l'exécution des services contractuels (gestion d'enquêtes et génération de rapports RH).

IV	SECURITE DU DISPOSITIF (Art. 387, 424 et 426 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)		
A	SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION		
1	SECURITE TECHNIQUE		
	Indiquez les catégories de personnes qui, en raison de leurs fonctions ou pour les besoins du service, ont directement accès aux données traitées (<i>Liste à compléter en cas de besoin</i>) :		M m e / M . ----- Administrateurs système ----- M m e / M . ----- Équipe technique ----- M m e / M . ----- Responsables RH des entreprises clientes ----- M m e / M . ----- Équipe conformité/juridique
	Les données sont-elles protégées contre l'intervention (copies, modifications, ou suppression) des personnes non-autorisées ? (art. 387 alinéa 7 code du numérique)		
	☐ Non	Pourquoi ?	
	☒ Oui	- Système d'authentification par identifiant et mot de passe sécurisé. - Limitation d'accès par rôle (administrateurs, clients, utilisateurs finaux). - Journalisation et traçabilité des accès. - Cryptage des données en transit (HTTPS/SSL) et au repos (AES 256).	
2	SECURITE PHYSIQUE		
	Existe-t-il une politique formalisée d'accès aux bâtiments, locaux et salles informatiques hébergeant les équipements de traitement des données collectées (liste de personnes habilitées, accès par badge, mot de passe, existence de registre des entrées et sorties, charte informatique, etc.) ?		
	☐ Non	Pourquoi ?	
	☒ Oui	- Accès limité aux seuls employés habilités. - Bureaux et serveurs sécurisés par serrures. - Accès par mots de passe aux postes de travail	
	Indiquez les mesures prises en compte pour assurer la sécurité physique des locaux abritant les équipements de traitement des données :		Physique : Locaux fermés à clé, accès restreint
			Electronique : Pare feu et système d'alerte
			Autres : charte interne sur l'utilisation des équipements.
	Accès	Physique	Authentification par rôle
		Electronique	Identifiant + mot de passe,
		Autres :	
	Incendie	Extincteurs	Extincteurs disponibles
		Autres :	

		Inondation	Hygromètre	Locaux situés hors zones à risque, contrôle d'humidité
		Surtensions	Parafoudre	Parafoudre disponible
			Autres :	Onduleur
		Phénomènes magnétiques	Paratonnerre	Disponible
			Autres :	
	3	SECURITE ORGANISATIONNELLE		
		Indiquez les mesures prises en compte pour assurer la sécurité logique des données personnelles (art 426) :		
		Protection des objets persistants (périphériques, interfaces réseau, etc.)	☐ Non ☒ Oui. Laquelle : Contrôle des périphériques ; désactivation des ports USB non autorisés.	
		Disposez-vous d'une procédure visant à tester, analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ?	☐ Non ☒ Oui. Laquelle : audit de sécurité et tests d'intrusion périodiques.	
		Précisez l'existence d'autres mesures de sécurité logiques	☐ Non ☒ Oui. Lesquelles : Mises à jour régulières des systèmes ; Antivirus et systèmes de détection d'intrusion ; Segmentation réseau.	
		Disposez-vous d'une certification ou d'un agrément en matière de sécurité délivré (e) par un organisme reconnu, pour votre système, outil ou logiciel utilisé dans le cadre de l'activité déclarée ?	☒ Non ☐ Oui. Indiquez les références et l'organisme certificateur	
		Disposez-vous d'un système permettant de vérifier et constater l'identité des tiers auxquels des données peuvent être transmises ?	☐ Non ☒ Oui. Lequel : Contrats et accords de confidentialité ; contrôles d'accès.	
		Disposez-vous d'un système permettant de vérifier et de constater à posteriori l'identité des personnes ayant eu accès au système d'information contenant des données à caractère personnel (Système Logs ou journalisation) ?	☐ Non ☒ Oui. Lequel : logs conservés et audités	
		Mesures d'authentification à plusieurs clés ou de cryptage	☐ Non ☒ Oui	
	4	FACTEUR HUMAIN		
		Les personnes impliquées dans le traitement des données personnelles sont-elles informées de l'existence de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles ?		
		☐ Non ☒ Oui		
	5	MESURES JURIDIQUES		

		☒ Politique de sécurité des systèmes d'information ☒ Politique de confidentialité ou de protection des données ☒ Charte informatique ☒ Mentions légales sur site web ☒ Politique de gestion des incidents ☒ Accord de confidentialité ☐ Autres (précisez) ☐							
	B	SECURITE DU TRAITEMENT ET DES DONNEES							
	1	CONFIDENTIALITÉ							
		Comment garantissez-vous la confidentialité des données personnelles ? ☒ Engagement de confidentialité ☐ Pseudonymisation des données à caractère personnel ☒ Utilisation d'un système d'authentification ou d'identification /Gestion des autorisations et habilitations ☒ Chiffrement des données personnelles ☐ Autres :							
	2	INTEGRITE							
		Comment garantissez-vous l'intégrité des données personnelles ? ☒ Utilisation de fonctions de hashage ☐ Chiffrement des données à caractère personnel ☐ Utilisation de blockchain ☒ Système Logs (ou Piste d'audit) ☒ Gestion des autorisations ☒ Protection contre les attaques (virus, piratage et intrusions) ☐ Autres :							
	3	DISPONIBILITE							
		Dispositif de récupération							
		<table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Sauvegarde :</td> <td>Fréquence</td> <td>Quotidiennes</td> </tr> <tr> <td>Nombre</td> <td>Une copie (cloud sécurisé)</td> </tr> <tr> <td>Support</td> <td>Serveurs cloud sécurisés</td> </tr> </table>	Sauvegarde :	Fréquence	Quotidiennes	Nombre	Une copie (cloud sécurisé)	Support	Serveurs cloud sécurisés
Sauvegarde :	Fréquence	Quotidiennes							
	Nombre	Une copie (cloud sécurisé)							
	Support	Serveurs cloud sécurisés							
		Dispositif énergétique de continuité							
		<table border="1"> <tr> <td rowspan="3">Architecture réseau</td> <td>client-serveur n-tiers (plusieurs serveurs de base de données)</td> <td>Séparation front-end, back-end, base de données</td> </tr> <tr> <td>Serveurs répartis avec des équilibreurs de charges (Load balancers)</td> <td>load balancers</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> </tr> </table>	Architecture réseau	client-serveur n-tiers (plusieurs serveurs de base de données)	Séparation front-end, back-end, base de données	Serveurs répartis avec des équilibreurs de charges (Load balancers)	load balancers	Autres	
Architecture réseau	client-serveur n-tiers (plusieurs serveurs de base de données)	Séparation front-end, back-end, base de données							
	Serveurs répartis avec des équilibreurs de charges (Load balancers)	load balancers							
	Autres								
V	DROIT DES PERSONNES CONCERNÉES								

A	DROIT D'ACCES (Art.437 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)				
	Modalités d'exercice	☒ Requête écrite ☐ Requête orale ☒ Formulaire ☐ Guichet ☐ Autres :			
	Responsables	- Responsable DSI (Réfèrent conformité). - Équipe support client (sous supervision di responsable).			
	Délai	30 jours maximum à compter de la réception de la demande			
B	DROIT A LA PORTABILITE (Art.438 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)				
	Modalités d'exercice	☒ Requête écrite ☐ Requête orale ☐ Formulaire ☐ Guichet ☐ Autres :			
	Responsables	- Responsable DSI. - Équipe technique (pour extraction sécurisée des données).			
	Délai	30 jours maximum (remise des données dans un format structuré et couramment utilisé : CSV, Excel).			
C	DROIT D'OPPOSITION / RETRAIT DE CONSENTEMENT (Art.440 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)				
	S'agit-il d'un cas d'exclusion ?	Non, sauf lorsque le traitement est imposé par une obligation légale ou contractuelle.			
	Preuve information spécifique s'il y a lieu	Mention claire dans la politique de confidentialité et lors de la collecte du consentement.			
	Modalités d'exercice	☒ Requête écrite ☐ Requête orale ☐ Formulaire ☐ Guichet ☐ Autres :			
	Responsables	- Responsable DSI. - Responsable du traitement des données (l'entreprise cliente RH).			
	Délai	30 jours maximum			
D	DROIT D'INTERROGATION (Art.439 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)				
	Modalités d'exercice	☒ Requête écrite ☐ Requête orale ☐ Formulaire ☐ Guichet ☐ Autres : email			
	Responsables	Responsable DSI			
	Délai	30 jours maximum			
E	DROIT DE RECTIFICATION OU DE SUPPRESSION (Art.441 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)				

	Modalités d'exercice	☒ Requête écrite ☐ Requête orale ☐ Formulaire ☐ Guichet ☐ Autres :
	Responsables	- Responsable DSI - Administrateurs techniques (exécution des rectifications ou suppressions).
	Délai	30 jours maximum
F	DROIT A L'OUBLI NUMERIQUE (Art.443 de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin)	
	Modalités d'exercice	☒ Requête écrite ☐ Requête orale ☒ Formulaire ☐ Guichet ☐ Autres : email
	Responsables	- Responsable DSI. - Administrateurs techniques (suppression des données des systèmes).
	Délai	30 jours maximum (sauf obligation légale de conservation des données).

VI TRAITEMENTS ANTERIEURS	
Le Responsable du traitement est-il enregistré auprès de l'Autorité pour un traitement antérieur?	☒ Non ☐ Oui. Indiquez les références
Le responsable du traitement tient-il à jour un registre des activités de traitement des données personnelles effectuées sous sa responsabilité ? (Art 435)	☐ Non ☒ Oui
Un délégué à la protection des données personnelles a-t-il été désigné dans le cadre de la mise en œuvre du ou des traitement(s) envisagé par le responsable de traitement ? (Art 430 et 431)	☐ Non ☒ Oui
Nom et Prénoms du Représentant légal de la personne morale	
CIP	
Carré /Lot :	Quartier :
Ville :	Adresse postale :
Adresse électronique :	
Contact téléphonique :	Autres contacts :

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts.

Nom et Prénom	Fonction	Date

L'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP) vous informe que le présent traitement est réalisé en application de la loi 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin. Les décisions de l'Autorité sont publiées sur le site web <https://www.apdp.bj> et comportent les informations d'identification sauf le NIP, les données traitées, la finalité et les injonctions de mise en conformité. Le droit d'accès est exercé en scannant le Qr code sur chaque décision ou le numéro de décision sur le site. Les droits de rectification et de suppression et à l'oubli sont exercées en écrivant au Président de l'Autorité ou en contactant l'APDP soit par téléphone : +229 21 32 57 88 / 69 55 00 00, soit par e-mail : contact@apdp.bj, soit par lettre aux adresses ci-après :

- boîte poste : 01BP04837

- siège : à Aïdjèdo, rue 6.076 « Immeuble El MARZOUK Joël » Cotonou

Nous garantissons une réponse à vos demandes de rectification, de suppression et d'oubli dans un délai d'un (01) mois à compter de la date de dépôt. Notre politique de confidentialité est accessible à l'adresse : <https://apdp.bj/politique-de-confidentialite/>